

Rapporteur : M. PASSERON

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JUIN 2025

oOo

FIXATION DU MONTANT DES BOURSES ATTRIBUEES DANS LE CADRE DU
DISPOSITIF « CAP SUR LE MONDE » POUR L'ANNEE 2025

(2^{ème} et 3^{ème} jurys)

oOo

RAPPORT

Sur proposition du 2^{ème} jury réuni le mercredi 14 mai et du 3^{ème} jury réuni le mercredi 11 juin 2025, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir fixer comme suit le montant de l'aide à la mobilité étudiante « Cap sur le monde » pour l'année 2025 :

- 1 100 € à Monsieur Cheick DORE, demeurant au 6 rue de la méditerranée – 92160 ANTONY ;
- 1 500 € à Monsieur Antoine FOURNIER, demeurant au 37 rue de la tour d'argent – 92160 ANTONY.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 Juin à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 20 Juin 2025 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 43 présents à cette séance.

PRESENTS : M. SENANT, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY, M. HUBERT, Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, M. REYNIER, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ENAME, M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT, M. FOYER, M. PASSERON, Mme GALLI, Mme RAFIK, M. BENSABAT, Mme HUARD, M. PARISIS, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, M. HOBEIKA, Mme SALL, M. COURDESSES, M. CHARRIEAU, M. DECROP, Mme SIMON, M. SOUCHAUD, M. DOYEN, M. BESSENAY, Mme RAMBAUT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme PRECETTI	à M. MEDAN	Mme BERTHIER	à M. ARJONA
Mme LEON	à M. REYNIER	Mme LEMMET	à M. FOYER
Mme EL MEZOUE	à Mme RAFIK	Mme GODEFROY	à M. COURDESSES

Mme GALLI est désignée comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

49 voix POUR
voix CONTRE
voix ABSTENTION
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

**OBJET : FIXATION DU MONTANT DES BOURSES ATTRIBUEES DANS
LE CADRE DU DISPOSITIF « CAP SUR LE MONDE » POUR
L'ANNEE 2025 (2^{ème} et 3^{ème} jurys)**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement fixant les modalités d'attribution de l'aide à la mobilité étudiante "Cap sur le monde", adopté par délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2013 ;

Considérant la volonté de la ville d'attribuer des aides aux jeunes antoniens de 18 à 26 ans effectuant un stage pratique ou théorique d'au moins 12 semaines dans le cadre de leur cursus d'études initiales et tenant compte des ressources familiales ;

Sur proposition des 2^{ème} et 3^{ème} jurys réunis les mercredis 14 mai et 11 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1^{er} – Attribue les participations suivantes :

- 1 100 € à Monsieur Cheick DORE, demeurant au 6 rue de la Méditerranée – 92160 ANTONY ;
- 1 500€ à Monsieur Antoine Fournier, demeurant au 37 rue de la tour d'argent – 92160 ANTONY.

ARTICLE 2 – Dit que la participation sera versée sous forme d'un premier acompte de 80% avant le départ, le solde étant libéré à l'arrivée de l'étudiant dans son pays d'accueil et sur présentation d'une attestation de présence de l'entreprise ou l'école dans laquelle le stage se déroule.

ARTICLE 3 - Dit que les dépenses correspondantes sont inscrites au B.P. 2025.

Suivent les signatures

.....



Pour extrait conforme
Le Maire

[Signature]